



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

COMMUNIQUE AGREMENT ACHETEURS DE CAFE-CACAO CAMPAGNE 2022-2023

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer en qualité d'acheteur de café/cacao au titre de la campagne 2022-2023, à constituer leur dossier de demande d'agrément.

La liste des pièces à fournir est disponible dans les Délégations Régionales (Abidjan, Abengourou, Aboisso, Agboville, Bongouanou, Daloa, Divo, Duékoué ; Gagnoa, Man, Soubré, San-Pedro et Yamoussoukro) et sur le site internet : www.conseilcafecacao.ci.

La procédure se décline comme suit :

1. L'identification préalable des acheteurs, de leurs pisteurs, de leurs installations, et de leurs équipements **par les Délégations Régionales du Conseil du Café-Cacao en collaboration avec le Comité Départemental de Suivi (CDS)** ;
2. **Le paiement en une seule fois, des frais de dossier fixés à cent mille cent francs (100 100) CFA**, sur le compte **N°01001 120073163003 19**, ouvert à cet effet dans les livres **d'ECOBANK**. Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement de ce montant. *Le paiement des frais de dossier est non remboursable.*
3. Le dépôt du dossier complet de demande d'agrément (pièces à fournir + bordereau de versement ECOBANK) à compter du **mercredi 15 juin 2022** jusqu'au **vendredi 12 août 2022** au siège du Conseil du Café-Cacao, sis à l'Immeuble CAISTAB au **19^{ième} étage au secrétariat du Directeur chargé des Délégations Régionales et de la Commercialisation Intérieure**, aux jours ouvrés de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés et traités.

Pour toute informations complémentaires, veuillez prendre contact avec Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- Tel : (+225) 27 20 25 69 58 / (+225) 27 20 20 27 19

La Direction Générale